

CAUE



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

CONSEIL
D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DE VAUCLUSE

EDITORIAL

Au vu des difficultés financières rencontrées par le Département, j'ai décidé avec l'accord du bureau du CAUE, de restructurer la gouvernance de l'association afin d'améliorer la capacité de réponse de notre équipe technique.

La nomination d'une codirection d'architectes expérimentés permet ainsi d'inverser le ratio technique / administratif et dans un contexte institutionnel en pleine évolution, de coller au plus près aux demandes d'expertise et d'assistance des collectivités du Vaucluse.

Dans le même temps les liens avec les services du Département sont renforcés, le CAUE venant en soutien technique et d'animation sur les thématiques communes aux deux institutions.

Nous avons également décidé de maintenir une spécificité vauclusienne qui consiste en la présence régulière dans chaque commune d'un architecte conseiller. En 2015, les architectes conseillers ont ainsi produit près de 9 000 avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme et rencontré près de 3 500 pétitionnaires, le plus souvent en amont du dépôt de leur dossier.

Enfin, en 2016 nous allons renforcer les missions pédagogiques, une des vocations premières des CAUE. Au programme, une quinzaine de journées d'information gratuites, qui collent à la demande et à l'actualité, afin d'échanger sur les bonnes pratiques qui font la qualité de notre beau territoire de Vaucluse.

Pierre Gonzalvez
Président du CAUE



MISSIONS

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Vaucluse, association créée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et mise en place par le Conseil général (actuel Conseil départemental) en 1979, assure des missions de service public en vue de l'amélioration du cadre de vie. Outre les permanences organisées en mairie

par les architectes conseillers au profit des particuliers, le CAUE accompagne les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage publics et privés sur tout projet concernant l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement sur le département. Son équipe pluridisciplinaire apporte un

éclairage technique et garantit neutralité d'approche et capacité d'accompagnement dans la durée.

Le CAUE renforce sa vocation culturelle et pédagogique en menant des actions de sensibilisation et de communication, ainsi que des sessions de formation et d'information.

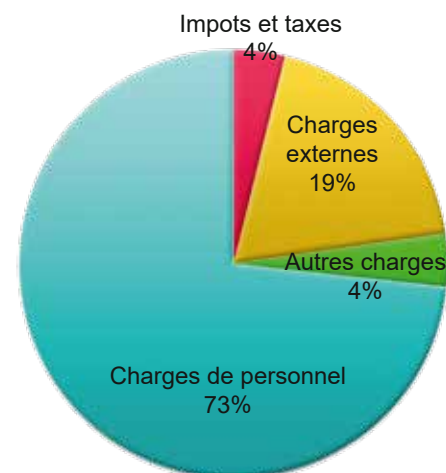
EDITORIAL	1
MISSIONS	1
FINANCES	2
PROJETS TERRITORIAUX DE VALORISATION ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	3 - 4
ASSISTANCE A L'ELABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	5
PROGRAMMATION D'AMENAGEMENTS ET DE CONSTRUCTIONS PUBLIQUES	5 - 7 - 9
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	9 - 11
FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION POUR L'ENVIRONNEMENT (FDIE) DU CONSEIL GENERAL	11 - 12
FORMATION INFORMATION	12 - 13
PARTENARIAT	13 - 14
CONSEIL ARCHITECTURAL	14 - 15

FINANCES

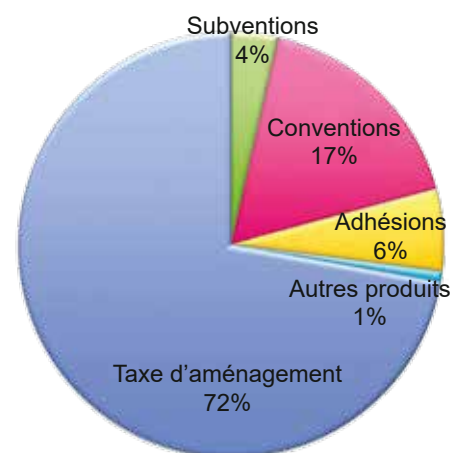
Le budget 2015 s'établit à hauteur d'environ 1 274 595 €, avec un résultat excédentaire de 10 155 €. Ce résultat identique à 2014 met fin aux résultats déficitaires des exercices antérieurs.

La taxe d'aménagement, instituée en Vaucluse à hauteur de 1,5 % pour la part départementale, finance les politiques de protection, d'aménagement et de gestion des espaces naturels sensibles et le fonctionnement du CAUE. En 2015, le Département a ainsi reversé 920 000 € au CAUE. Le montant des adhésions

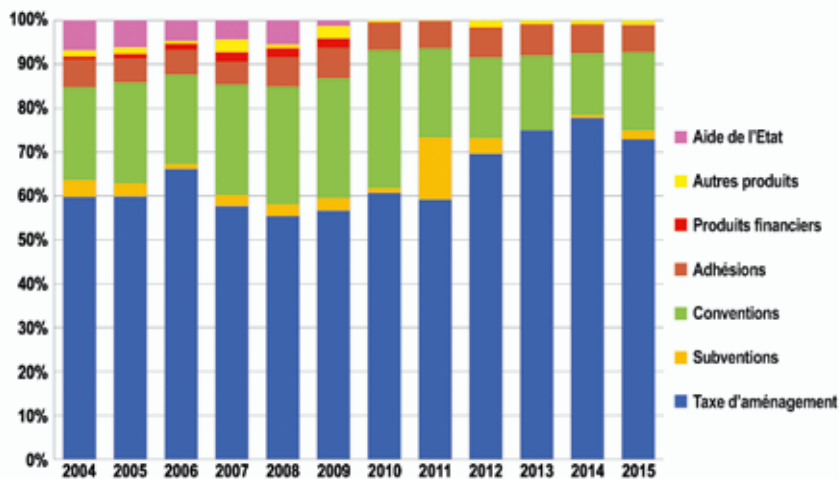
reste stable avec 77 405 €. Le montant des indemnités versées dans le cadre des conventions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, passées principalement avec les communes et les intercommunalités, ainsi que les autres conventions diverses est également constant à 219 617 € pour 59 conventions. En fin d'année a été instauré un droit de tirage calculé à partir du montant des adhésions, afin d'inciter les collectivités adhérentes à utiliser au mieux la diversité des compétences de l'équipe technique.



Dépenses 2015



Recettes 2015



Evolution des recettes

De par sa mission de service public, le CAUE accompagne dans la durée les collectivités, et tout particulièrement les établissements publics de coopération intercommunale, dans la définition d'orientations d'aménagement et de développement à moyen ou à long terme. Ainsi, l'appui à l'élaboration de chartes ou à la labellisation de territoires offre un cadre spatial et temporel cohérent à la mise en œuvre des politiques d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Assistance à la création de servitudes sur les pistes DFCI

Dans le Vaucluse, les pistes de défense de la forêt contre les incendies (DFCI) empruntent aussi bien le domaine public que des propriétés privées. Afin de maintenir la continuité dans le temps de ces infrastructures, il est nécessaire que leurs emprises fassent l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement comme le prévoit le code forestier. En effet, l'attribution d'un réel statut juridique au réseau départemental de pistes permet d'éviter de nombreux dysfonctionnements (fermeture par les propriétaires privés des pistes, dégradations dues aux passages répétés, impossibilité de réaliser des travaux d'entretien et des bandes de sécurité, ...).

Le syndicat mixte forestier, gestionnaire de ces infrastructures, travaille en collaboration avec les services de l'Etat en ce sens depuis plusieurs années. A ce jour, une trentaine d'arrêtés

préfectoraux ont été pris pour l'établissement de servitudes de passage et d'aménagement. Le CAUE de Vaucluse assiste le syndicat mixte forestier (SMF) depuis le début de cette initiative en réalisant les dossiers techniques et géométriques dits « rapports de présentation », sur la base desquels sont pris les arrêtés préfectoraux. En 2015, environ 150 kilomètres de pistes ont été étudiés, notamment dans les collines de Basse Durance et les massifs du mont Ventoux et du Luberon.

Via Venaissia - Contrat d'axe

Le syndicat de la Via Venaissia a confié au CAUE l'animation du Contrat d'axe. Celui-ci consiste en un partenariat entre la Région et les collectivités concernées en vue de la requalification des sites des anciennes gares de la voie verte qui, pour deux d'entre elles (Orange et Carpentras), sont également des gares en service sur le réseau voyageurs.

Différents projets sont en cours de finalisation pour l'aménagement des gares elles-mêmes, de leurs abords et enfin pour la création ou le renforcement d'itinéraires de liaison sécurisés entre la voie verte, ses gares et les quartiers d'habitation ou de services (écoles, piscine, camping, etc.)

La mission auprès des huit communes et trois intercommunalités concernées consiste en une assistance pour la définition des projets, la recherche de cofinancements, et en la passation de marchés de maîtrise d'œuvre jusqu'au suivi de réalisation. Il s'agit d'assurer la cohérence des projets entre eux, ainsi qu'au regard de la qualité du patrimoine concerné.

Au final l'ensemble de ces actions contribuera à améliorer les mobilités douces entre villages, au rabattement des usagers du train vers les gares, à vélo, et à la valorisation du patrimoine architectural et paysager des anciennes gares et de leurs abords.

Actualisation de l'Opération Grand Site (OGS) de Fontaine-de-Vaucluse

Une démarche qui avance

Le diagnostic du Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse (qui regroupe les communes de Cabrières-d'Avignon, Fontaine-de-Vaucluse, l'Isle-sur-la-Sorgue, Lagnes et Saumane-de-Vaucluse) réalisé par le CAUE a été présenté durant une réunion du comité de pilotage fin avril 2015. Le document, élaboré dans le cadre d'une large concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs, a été bien accueilli. Il a ensuite été soumis à l'avis des quelques 33 organismes et services partenaires de ce projet. Le réseau des Grands Sites de France (RGSF – association qui fédère les 54 Grands Sites français labellisés ou en cours de démarche) a félicité dans ce cadre la commune de Fontaine-de-Vaucluse pour la bonne avancée de sa démarche. La DREAL PACA a souhaité pousser un peu plus loin la valorisation de ce document qui servira de socle à l'Opération Grand Site et sera une des pièces constitutives du dossier à présenter aux deux commissions des sites.

L'été et la fin de l'année ont aussi été bien remplis par la définition du programme des actions à mener pour requalifier et mieux gérer le site. La perspective de la piétonisation saisonnière du village de Fontaine-de-Vaucluse a été étudiée attentivement, notamment avec le service des routes du Département. Elle implique une certaine réorganisation du stationnement. Cette question a été analysée en cohérence avec des objectifs de requalification paysagère, notamment pour les aires situées en proximité de la Sorgue. A la fin de l'année, les projets d'actions ont été présentés et discutés individuellement avec chaque commune. Un projet de piste cyclable reliant l'Isle-sur-la-Sorgue à Fontaine-de-Vaucluse fait partie des éléments structurants de l'OGS qui sont sur le métier. Le programme issu de ce travail avec



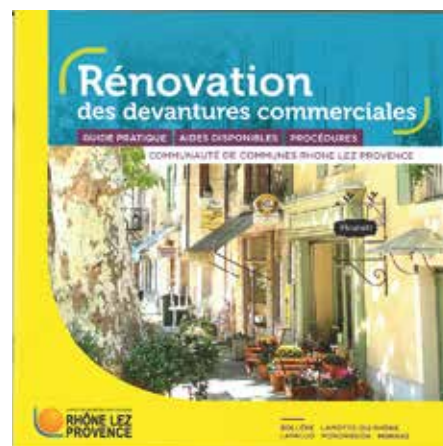
Carte localisant les tronçons d'une piste du Grand Luberon faisant l'objet de servitudes



11km de voie verte en service pour les déplacements quotidiens et les randonnées touristiques



Opération Grand Site, Fontaine-de-Vaucluse



continué leur aide à la réalisation des dossiers d'autorisation de travaux.

les élus et les partenaires sur l'année 2015 va servir de base à la concertation avec les habitants.

Une étape importante a été franchie avec la tenue d'une réunion entre la commune de Fontaine-de-Vaucluse, la DDT et la CCI au sujet de la publicité, des préenseignes et des enseignes du chemin de la Fontaine; cette réunion a permis de faire procéder à l'enlèvement de toutes les préenseignes sur les deux voies d'accès au village, dans le cadre de l'application de la Loi Grenelle 2. De nouvelles rencontres sont prévues pour mettre en place la concertation sur le sujet très attendu des devantures et des enseignes du chemin de la Fontaine. L'idée d'un FISAC a été évoquée.

Toujours très enthousiastes, Yann Héлары, président du Parc naturel régional et du Grand Site du Marais Poitevin et membre de la commission supérieure des sites, ainsi qu'Anne Vourc'h, directrice du RGSF, sont venus à Fontaine-de-Vaucluse en novembre faire le point sur l'avancée de la démarche avec les élus des cinq communes de l'OGS. Il a notamment été question de la structure de gestion à mettre en place pour porter le projet.

Des projets en cours

Les ruines du château des Evêques de Cavaillon, scrutées par les archéologues / Lancement des travaux de requalification de la montée au château jusqu'au belvédère de la « Maison Rose » (1^{ère} tranche)

Le rendu de l'étude archéologique de ces ruines, réalisé par Maxime Dadure et François Guyonnet (direction du patrimoine de l'Isle-sur-la-Sorgue) a été remis à la commune de Fontaine-de-Vaucluse en octobre. Il met en perspective l'histoire constitutive de ce château (XIIIe/XIVe siècles) classé monument historique et de son village médiéval. Un

relevé topographique (type scan 3D) a permis une restitution remarquable des vestiges, en préalable à une prochaine étude architecturale de valorisation du site. Parallèlement, l'architecte Roxana Bartolini a finalisé son projet de requalification du départ de la montée au château, jusqu'au pied de la « Maison Rose ». L'escalier bétonné, qui se faufile entre les maisons du quartier Château-Vieux, sera remplacé par des calades de pierre. Un nouveau tracé du sentier le prolongera jusqu'à la plateforme de la « Maison Rose ». Les falaises qui la bordent seront sécurisées par un discret garde-corps en ferronnerie.

Un atelier d'étudiants en architecture qui va plancher sur le cas Vallis Clausa

L'automne a aussi été consacré à la mise en place d'un atelier d'étudiants en architecture de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris – La Villette qui va réfléchir à la requalification du bâtiment « Vallis Clausa » et de quelques autres constructions plus modestes qui bordent le chemin de la Fontaine et la Sorgue.

Communauté de communes Rhône-Lez-Provence : assistance à la rénovation des commerces

Opération de valorisation du commerce de détail : accessibilité

Engagée en 2014, cette mission s'est poursuivie en 2015 et a permis la visite d'une cinquantaine d'établissements à l'issue desquelles un bilan du niveau d'accessibilité des locaux a été remis aux commerçants. La chambre de métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et d'industrie ont

Guide de la rénovation des devantures commerciales

Le dispositif d'appui technique mis en place avec le CAUE a été renforcé grâce à l'édition d'un guide de rénovation des devantures commerciales permettant d'établir les recommandations nécessaires à la mise en œuvre des projets. On y évoque notamment la composition des façades, leur style, les types de devantures, la pose des enseignes, les dispositifs de fermetures, l'éclairage et la mise en discrétion des blocs de climatisation.



Recensement des commerces vacants

Devant l'importance du nombre de commerces vacants, la communauté de communes a pris la décision d'effectuer un recensement des locaux libres. On y constate que certaines rues ou quartiers ont été désertés, que des commerces ont été transformés en garage ou en logement. On observe aussi la grande vétusté apparente de nombreux locaux. Face à ce constat, un nouveau dispositif d'appui technique auprès des propriétaires a été mis en place sous la forme d'une visite et de la remise d'un rapport sommaire concernant l'état des locaux et les travaux à prévoir pour leur mise aux normes.

Programme d'actions 2016

SMF : Expertise technique
Via Venaissia : Contrat d'axe
Fontaine-de-Vaucluse : OGS (dernière année)

Les doctrines et outils de planification urbaine et territoriale évoluent à un rythme accéléré, pour faire face à de nouvelles exigences dans les domaines de l'environnement, mais aussi du développement économique et social soutenable. Dans un contexte de complexité croissante des procédures d'urbanisme et d'aménagement, le CAUE intervient en accompagnement des communes et des intercommunalités, notamment pour répondre à leurs préoccupations en matière d'urbanisme de projet.

Morières-lès-Avignon : schéma d'organisation du centre-nord

La loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 impose, parmi ses principes généraux, la lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espace par l'urbanisation. La périurbanisation observée depuis

de nombreuses années « aboutit à un allongement des déplacements au quotidien, à une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à une diminution et un mitage des espaces naturels et agricoles et à l'irréversibilité quasi systématique de l'imperméabilisation des sols ». La municipalité souhaitant maîtriser le développement du centre du village a initié une réflexion préalable à l'élaboration d'une stratégie foncière. Celle-ci a pour objectifs de proposer un nouvel emplacement pour la mairie, d'améliorer les dessertes automobiles et piétonnes et de permettre la création de logements directement reliés au centre-ville. Cette mission d'accompagnement, préalable à la mission de maîtrise d'œuvre qui sera confiée à un bureau d'étude, a porté sur la création d'un schéma d'organisation du centre-nord de Morières-lès-Avignon, autour des éléments suivants :

- élaboration d'un schéma d'organisation du quartier comprenant la création d'une voie de desserte est/ouest et d'une liaison

piétonne, éventuellement routière, entre ce nouvel axe et le centre du village ;

- projet de création d'une réserve foncière (y compris l'espace Dion) afin de permettre la réalisation d'équipements publics comprenant un centre administratif municipal avec salle de mariage et stationnements nécessaires à l'opération, ainsi qu'un espace public de type jardin/square directement relié aux cheminements piétons ;
- proposition d'hypothèses d'implantation de bâtiments de logements s'inspirant de la typologie locale dominante.

Elaboration des PLU de Crestet, Grillon, St-Marcellin-les-Vaison et Séguret

Le CAUE a assisté ces communes pour mettre en place le cahier des charges et mener les consultations pour le choix des bureaux d'études chargés de l'élaboration de leurs PLU. Cette mission a permis d'entreprendre des réflexions qui engagent les communes pour l'avenir en définissant en préalable les grands objectifs de développement recherchés par l'équipe municipale dans le respect des nouvelles dispositions prévues, notamment par les lois Grenelle et ALUR. L'ampleur de la mission des bureaux d'études a ainsi pu être évaluée au plus près. Ce travail préalable permet aux bureaux d'études d'apporter des offres justement adaptées au contexte particulier de chaque territoire. La mission du CAUE se poursuit ensuite traditionnellement par un accompagnement des différentes phases de l'étude, aux côtés du maire.



Principe d'aménagement du centre-nord de Morières-lès-Avignon

Programme d'actions 2016 PLU de Saint-Saturnin-lès-Apt

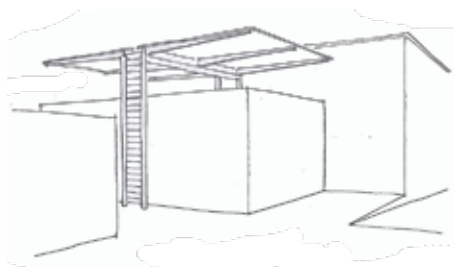
PROGRAMMATION D'AMENAGEMENTS ET DE CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Selon le principe qu'il ne peut exister de bon projet que s'il existe un bon programme, le CAUE joue un rôle essentiel dans la définition, par les maîtres d'ouvrage publics, de leurs programmes d'aménagement urbain, ainsi que de réhabilitation, d'extension ou de construction d'équipement. L'élaboration d'un programme constitue un moment de débat riche et précieux pour l'avenir du projet. Il consiste à récapituler

les usages actuels, les demandes des utilisateurs et des élus, et de les confronter avec les contraintes du lieu. C'est sur cette base qu'est construit le programme architectural, urbain ou paysager, accompagné de son volet technique. Une fois arrêtée l'enveloppe budgétaire prévisionnelle, les financements peuvent être sollicités, tandis que le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

Rénovation des écoles de Saignon et de Jonquerettes

Ces communes ont sollicité l'intervention du CAUE pour les aider à dimensionner l'ampleur des travaux de réhabilitation de ces bâtiments qui depuis les années 1970-80 n'avaient pas fait l'objet de travaux ni de mise aux normes particulières. Les exigences de mise en accessibilité, d'une part, et de confort énergétique d'autre part, sont les constantes de ce type de projet.



Le nouveau préau de Saignon, croquis d'étude (Skala)

Après diagnostics sommaires globaux, la vérification de la faisabilité des projets a consisté à mettre au point des scénarios d'aménagement satisfaisant la maîtrise d'ouvrage. C'est sur la base de ces hypothèses qu'ont été estimés les travaux dans un esprit de maîtrise impérieuse des coûts et donc de conservation maximum des éléments existants.

L'atelier Skala Architecture a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre du groupe scolaire de Saignon. A Jonquerettes, pour le projet d'extension du groupe scolaire, c'est l'équipe Bénédicte Riffart, Pascal Oligeri qui a été désignée après consultation organisée dans le cadre d'un MAPA, sur la base du dossier élaboré par le CAUE.

Construction d'une salle d'activités à Maubec et d'une salle polyvalente à Saumane

A Maubec, la difficulté réside en l'étroitesse du site qui abrite le groupe scolaire. Afin d'offrir aux élèves un espace d'évolution correctement dimensionné, l'idée a été d'aménager un terrain situé de l'autre côté d'un petit chemin communal. Outre une salle d'évolution, le site peut abriter un espace extérieur pour les

jeux de ballon. Une grande attention a été portée afin de limiter l'impact de ce nouvel équipement sur les constructions voisines.

A Saumane, la salle communale est également trop à l'étroit dans le vieux village, la seule alternative a été d'envisager une nouvelle implantation en plaine, sur le site du groupe scolaire. Cette implantation facilite ainsi les problématiques d'accès, de stationnement, et améliore les services offerts aux scolaires. Du fait de sa situation, l'impact des activités sur le voisinage est réduit.

Pour ces deux projets, une fois le plan de financement validé, la maîtrise d'œuvre sera choisie suite à consultations organisées dans le cadre de MAPA.

Saint-Martin-de-la Brasque : place Lally-Nevière et Grand mail

Saint-Martin-de-la-Brasque est un village à plan orthogonal fondé en 1506. C'est un lotissement régulier au tissu dense, organisé autour d'un réseau de voirie orthogonale. Depuis peu, le cœur de village s'ouvre vers l'ouest où a été créé un mail à la fin des années 1960 et où est en cours de réalisation un parc public. La commune souhaitait poursuivre la requalification de ce secteur avec le réaménagement d'un vaste espace de 11 000 m² formé par la place Lally Nevière et le mail qui la prolonge vers l'ouest.

Ce projet présente une opportunité pour homogénéiser les traitements de sol et le mobilier urbain, réorganiser le stationnement et les arrêts de transports en commun, et enfin favoriser les déplacements doux. Une véritable place libérée de l'emprise des véhicules est ainsi

dégagée aux abords de la mairie et des écoles, tandis que le stationnement est réorganisé sur le mail afin de réserver la partie sud aux piétons. L'ensemble ainsi réaménagé permet un meilleur déroulement des diverses activités : fête du village, marché saisonnier, sortie des écoles, arrêt des bus, stationnement, usage courant.

Malaucène : site de la source du Groseau

La source du Groseau est située au fond d'un petit vallon agricole et boisé de grande qualité paysagère, à environ un kilomètre en amont du village. Le site de la source marque le début de la montée au mont Ventoux par la RD 974. La source et son plan d'eau adossés à des escarpements rocheux forment un point de fraîcheur et d'agrément très attractif et fréquenté par les touristes, les randonneurs et les cyclistes. Ce site classé au titre des « sites et monuments naturels de caractère artistique » en 1912 jouxte les anciennes plâtrières ainsi que les terrains de l'ancienne papeterie.

L'objectif de la mission confiée au CAUE était de repenser de manière cohérente l'ensemble du secteur (tracés du GR, mobilier urbain, stationnement, signalétique, liaisons douces, espaces d'accueil du public) pour établir un schéma d'aménagement global prenant en compte plusieurs problématiques (culture, esthétique et fonctionnement), dans lequel s'inscrit le projet de requalification des bâtiments des plâtrières en Maison des Patrimoines du Ventoux (maîtrise d'ouvrage : CoVe). L'obligation de mise en conformité du captage de la source du Groseau, le manque de vision sur l'avenir du site des anciennes papeteries, les évolutions du projet de reconversion des anciennes plâtrières sont autant d'éléments qui ont fait et font encore évoluer le schéma d'aménagement du site du Groseau.



Principe d'aménagement à Maubec



Source du Groseau à Malaucène

Saint-Didier : place Neuve

Issue de l'extension récente du centre villageois vers le nord-est, la place Neuve est essentiellement utilisée comme aire de stationnement de délestage par la clientèle des commerces situés sur le cours. La concentration de nombreux services (mairie, poste, containers pour le tri, distributeur de billets, boîte aux lettres, etc.) aux abords de cet espace induit une fréquentation essentiellement en journée et une rotation élevée des véhicules. La circulation importante découlant de cet usage de la place est accentuée par la possibilité d'accéder et de quitter cet espace par ses deux extrémités et par l'organisation linéaire du stationnement. L'absence d'espaces piétons sur la totalité de la place (en dehors du parvis de la salle polyvalente et du passage sous la mairie) rend la pratique de cet espace désagréable voire dangereuse et empêche la cohésion entre les différents sous-espaces qui la composent.

Les orientations d'aménagement validées par les élus permettent d'affirmer le caractère de place de cet espace en redimensionnant la voirie, en réorganisant le stationnement et en rétablissant la continuité des déplacements piétons. Elles permettent également d'améliorer l'attractivité de la place par la reprise d'une partie des revêtements de sol (béton sablé et pavés de pierre calcaire), l'harmonisation du mobilier urbain et l'intégration des containers poubelles dans l'aménagement. La valorisation des éléments de patrimoine (traitement du pied de façade de la mairie et préservation de la vue vers le clocher de l'église) est également prévue en sachant que la place Neuve et ses abords se trouvent au sein des périmètres de protection au titre des monuments historiques du château, de la fontaine et de l'église situés dans le centre ancien.

Sault : étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parking quartier Sainte-Anne

L'ancien hôpital de Sault domine la plaine depuis l'ancien rempart sud-ouest de la ville. La volonté de la ville et du syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV), mandataire, est de permettre à ce site, désormais en friche, de trouver une nouvelle vocation. La superficie de plancher disponible des bâtiments existants, la vue et l'exposition exceptionnelles qu'ils offrent, ainsi que l'attractivité touristique du Plateau confèrent à ce site un fort potentiel de dynamisation de la ville et de son territoire.

En revanche, l'exiguïté de l'accès (aux



Plan des orientations d'aménagement de la place Neuve de Saint-Didier

grands véhicules notamment), l'absence de stationnement, la distribution des locaux (ancien usage hospitalier), la vétusté des équipements techniques (l'ensemble des normes sont dépassées), la topographie (très forte pente) et l'environnement historique sont autant d'obstacles à l'émergence rapide d'un nouveau projet pour ce quartier dénommé Sainte-Anne. Le CAUE a été mobilisé afin de définir les capacités du site (et de son évolution) en termes d'accès et de stationnement, avec l'enjeu de requalification urbaine du quartier. La mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage effectuée par le CAUE s'est déroulée durant l'automne 2015, en phase d'aide à la décision.

Saint-Marcellin-les-Vaison : rénovation de l'hôtel de ville

La mise en conformité vis-à-vis de l'accessibilité des PMR de l'hôtel de ville a fait l'objet de plusieurs scénarii qui proposaient une rénovation de l'ensemble du bâtiment abritant les services communaux. Après estimation prévisionnelle du coût des travaux, au vu des capacités financières de la commune, la solution choisie a consisté à créer un nouveau bâtiment à la place de l'actuelle buvette, sur la place du village. Ce bâtiment abriterait les services administratifs, le bureau du maire et des permanences aux heures d'ouverture au public. La salle du conseil reste dans l'actuel bâtiment qui doit simplement



Impact de l'aménagement dans le paysage lointain de Sault

faire l'objet d'une rénovation du bloc sanitaire et de travaux de rafraîchissement.
Le maître d'oeuvre désigné est le cabinet Obrador architecture.

Maubec : création de jardins familiaux

La commune de Maubec a décidé de la création de jardins familiaux sur des parcelles situées au nord-ouest du village, en bordure du chemin de Carraire, lieu-dit « Le Jardin » au pied du massif du Luberon. Le CAUE a aidé la commune à la mise en place de ce projet, à en préciser les conditions techniques de faisabilité, en définir le coût, et à constituer le dossier de demande de financement auprès du Département. Il s'agissait également d'accompagner l'émergence d'une association qui sera l'interlocuteur de la mairie et animera la vie des jardins

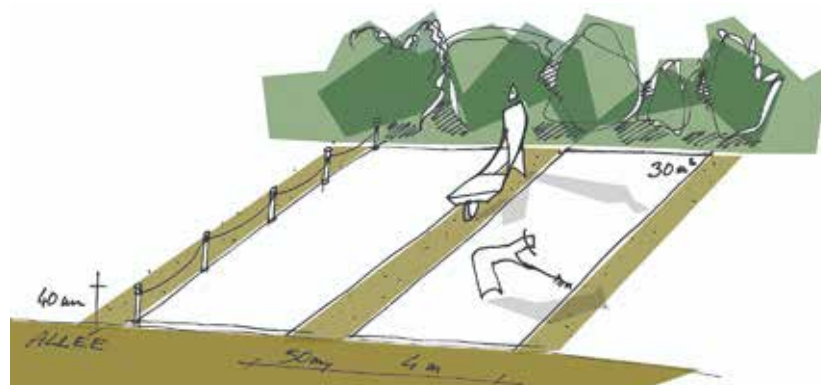
Saint-Saturnin-lès-Apt : requalification de la place du hameau de la Tuilière

Le hameau de la Tuilière marque l'entrée ouest du territoire communal de Saint-Saturnin-lès-Apt. Cet ensemble bâti est traversé par la RD 2 qui le relie au centre village, situé à environ 5 km plus à l'est. Ce hameau est formé d'un ensemble aggloméré autour d'une place bordée par quelques maisons anciennes et leurs dépendances, et à laquelle on accède par une ruelle depuis la RD 2. Au-delà, un important mitage, dû aux nombreuses constructions individuelles récentes, impacte les abords nord et est du hameau.

Une école primaire, implantée en limite sud de la place, en constitue le principal facteur d'attractivité en cœur du hameau, qui est dépourvu de commerces. La ruelle dessert



La place du hameau de la Tuilière à Saint-Saturnin-lès-Apt



Principe d'aménagement Maubec

la place, au nord, depuis la RD 2, puis se prolonge au sud par un chemin desservant quelques maisons. De ce fait, la place est aussi un lieu de passage des véhicules des habitants de ces maisons situées vers le sud ; ceci génère un conflit d'usage, avec les habitants riverains et les écoliers, qu'il faudra réguler. Une venelle piétonne franchie par des soustets traverse et dessert l'îlot dense. Les objectifs recherchés sont la réorganisation du stationnement lors des périodes d'affluence, essentiellement liées aux entrées et sorties de l'école, la mise en sécurité de tous les déplacements piétons avec une meilleure gestion des traversées de la place par les automobiles, le bon déroulement des festivités, ainsi qu'une meilleure appropriation de l'espace par les riverains dans le respect du cadre paysager villageois. La mission d'étude comportait un diagnostic paysager et architectural du hameau et de ses abords, ou 3 scénarii de programmation, la définition d'une enveloppe financière prévisionnelle, et l'assistance au choix d'un maître d'oeuvre.

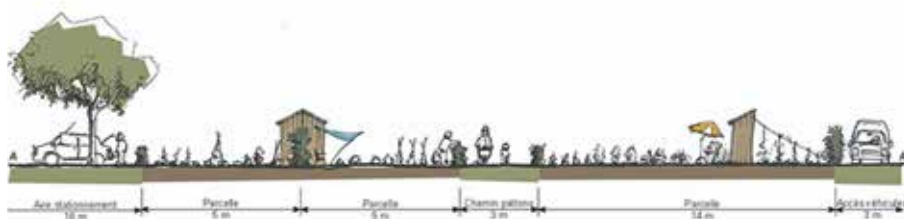
Visan : création de jardins partagés

La commune de Visan est propriétaire de parcelles de terrain au sein de la plaine alluviale agricole, en bordure de la Riaille de Coste Chaude, affluent du Lez. La zone est uniquement à vocation agricole, partagée entre vigne, cultures labourées et friches, à l'exception de la présence des stations d'épuration de la cave viticole et de la commune en bordure du site. C'est dans ce secteur, en

périphérie immédiate du village, que les élus de Visan envisagent la création de jardins familiaux. Le projet comprend 15 parcelles individuelles, soit 750m² environ cultivés. Des parcelles collectives accueillent un verger et les cultures particulière-ment exigeantes en espace. Des équipements partagés (cabanon, compost, forage, tables pour pique-nique, barbecue, etc.) favorisent les échanges et la convivialité entre usagers.

Le Thor : création d'un jardin public

La municipalité du Thor souhaite saisir l'opportunité de l'acquisition foncière d'un terrain situé en bordure du centre ancien, face au boulo-drome, pour y créer un jardin public. La parcelle déjà très arborée est ceinte par un mur surmonté d'une grille. Un bâtiment à usage de garage et d'abri la ferme par le nord. Deux scénarii d'aménagement ont été soumis à la municipalité. L'un propose de conserver le caractère foisonnant de la végétation en place en supprimant uniquement les sujets menaçants. Ce jardin très ombragé serait desservi par des allées sinueuses ainsi que par un platelage de bois légèrement surélevé afin de faciliter les circulations au plus près des arbres conservés sans intervenir sur le sol. Les clôtures seraient maintenues afin de gérer la fréquentation du site. Le deuxième scénario propose une large ouverture du jardin sur l'espace public avec la suppression des clôtures et des traversées plus directes. Les bâtiments sont supprimés dans les deux cas afin de favoriser les circulations piétonnes et l'ouverture visuelle.



Coupe des principes d'aménagement, Visan

Participation à divers jurys de concours

Le CAUE a participé comme jury aux délibérations de diverses consultations organisées par diverses communes et la Région PACA. Le CAUE s'efforce d'être présent au sein des commissions techniques chargées d'éclairer les délibérations du jury. Lorsque cela n'est pas possible, le CAUE est souvent présent en tant que membre du jury, aux côtés des représentants de la profession d'architectes pour apporter avec pédagogie l'expertise de son regard.

Pour la Région, cette participation a porté notamment sur le projet de construction d'un complexe sportif au lycée René Char d'Avignon. A Bollène, l'équipe Atelier 3A (Le Teil, Ardèche) a été désignée pour la construction de la nouvelle salle des fêtes. A Cadenet, le CAUE a participé à diverses séances de travail animées par le bureau d'études Alep (Cadenet) pour l'aménagement de la place du Tambour d'Arcole.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Le CAUE a effectué une mission d'assistance/conseil auprès de la commune de Jonquerettes concernant le choix de procédures d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) concernant



Perspective de la nouvelle salle des fêtes de Bollène (Atelier 3A)

l'ensemble des établissements recevant du public de son territoire. Une visite des différents locaux a permis de sélectionner la procédure la plus adaptée en fonction des niveaux de travaux à prévoir. Un bureau de maîtrise d'œuvre est ensuite intervenu pour réaliser les dossiers.

Programme d'actions 2016

Cadenet : aménagement de jardins familiaux

Mérindol : rénovation de la salle des fêtes

Rustrel : sécurisation des liaisons piétonnes

Rustrel : aire de stationnement du Colorado provençal

Rustrel : construction d'une salle polyvalente

Lagnes : déplacement du stade et des

équipements sportifs

Sarrians : déplacement des écoles

Visan : réorganisation du groupe scolaire

Le Thor : aménagement de la place du Presbytère

Malaucène : aménagement du jardin du Belvédère

Conseil départemental : accompagnement de dispositifs « 20 000 arbres » et « Jardins familiaux »

Conseil départemental : élaboration d'une Charte de qualité des ZAE (label Ecoparc Vaucluse)

Conseil départemental : sites et itinéraires de sports nature

Grillon : transfert de la bibliothèque

Villedieu : rénovation du café du Centre

Saumane : valorisation de l'entrée nord

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Si la nature et l'héritage humain sont des ressources que chacun s'accorde à devoir préserver, les moyens nécessaires à leur protection et leur valorisation ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. C'est pourquoi le CAUE intervient en appui auprès des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels d'intérêt écologique ou paysager, d'espaces urbains ou villageois sensibles, ou d'édifices d'intérêt architectural ou historique. Le CAUE contribue aussi à la valorisation du patrimoine culturel immatériel, à travers la promotion et la diffusion de certains arts de bâtir traditionnels.

Malaucène : programme de restauration du belvédère

Edifié à la fin du XIX^{ème} siècle, le belvédère était un élément majeur de la composition paysagère de l'ancien parc bordé par le Groseau. L'édifice

était implanté en avancée d'un mur abritant des locaux annexes semi-enterrés formant un fond de scène au pied du versant dominant le terrain à l'est. De la toiture-terrasse du belvédère actuellement effondrée, on devait avoir une vue sur le village et la butte du calvaire.

L'édifice, de style néo-gothique présente un plan octogonal. Il est bâti en maçonnerie de moellons de pierre du pays hourdés au mortier de chaux et revêtus d'un enduit peint en faux appareil de briques. Les huit chaînes verticales, les encadrements de baies et la corniche de couronnement sont en pierre de taille appareillée, tout comme l'embranchement de l'escalier extérieur conduisant à la porte. La toiture était constituée d'une terrasse, ainsi que d'une couverture partielle de tuiles rondes sur chevrons.

L'effondrement de la toiture ayant provoqué l'envahissement de l'intérieur par la végétation, la commune a fait appel à l'expertise du CAUE en vue de sa restauration. Dans sa logique



Le belvédère de Malaucène envahi par la végétation

d'aide à la décision du maître d'ouvrage, le CAUE a proposé deux variantes d'intervention sur l'édifice (consolidation minimale ou restauration intégrale), selon quatre modes opératoires possibles (marché de travaux, chantier-école, chantier d'insertion ou chantier bénévole).

Diagnostic et plan de gestion de l'espace naturel sensible des Plâtrières

L'espace naturel sensible (ENS) des Plâtrières se situe sur le piémont ouest des monts de Vaucluse à la conjonction des territoires de trois communes : Pernes-les-Fontaines, l'Isle-sur-la-Sorgue et la Roque-sur-Pernes. Il couvre approximativement 182 hectares et se caractérise par un relief collinaire parsemé d'anciennes carrières. Il est en majorité couvert de boisements de pins d'Alep avec quelques zones ouvertes. Le site est soumis à un fort risque d'incendie.

En 2005, une étude du Conseil départemental a permis de confirmer la vocation du site des Plâtrières à intégrer le réseau des ENS, celui-ci revêtant un grand intérêt écologique (faune, flore et habitats naturels), patrimonial (présence de patrimoine industriel et agricole) et géologique. Aidées financièrement par le Conseil départemental et la Région, les procédures d'acquisition foncière par les communes se sont achevées en 2015. Le Conseil départemental a donc décidé de confier au CAUE une mission d'accompagnement consistant dans un premier temps à réviser le diagnostic réalisé en 2005, et dans un deuxième temps, sur la base du diagnostic et de la consultation des acteurs locaux, à définir un plan de gestion. Ce dernier est en cours de finalisation.

Modène : place du Village

Il s'agit de la place située à l'entrée sud de Modène. Cette zone est traversée par l'axe routier arrivant en face de l'unique entrée vers le centre ancien ; elle est constituée d'un lavoir récemment restauré, de la fontaine des Quatre-Saisons datant de 1784, d'une placette comportant des plantations et du mobilier urbain, et enfin d'un espace de stationnement. Les orientations d'aménagement privilégiées par les élus visent à ralentir la circulation routière à l'approche du centre ancien, à rétablir une perspective visuelle nord/sud permettant de valoriser le patrimoine bâti adjacent et à redonner une cohérence entre les différents sous-espaces composant l'espace



État actuel/projeté de la place, Modène



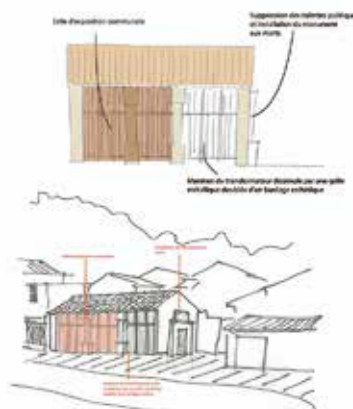
Bloc diagramme représentant l'ENS des Plâtrières

public (place, aire de stationnement, abords du lavoir et de la fontaine). Elles prévoient également l'homogénéisation du mobilier urbain, la création de toilettes publiques et surtout d'apporter plus de fluidité et de sécurité dans les déplacements piétons.

Mornas : réhabilitation du lavoir

Situé en bordure ouest du village, le lavoir de Mornas, édifié au XXe siècle, donne sur l'avenue Jean-Moulin correspondant à l'ancienne route nationale 7. L'état de vétusté de l'édifice qui n'est plus utilisé renvoie une image peu valorisante du village depuis la nouvelle route.

Les élus de la commune, qui par ailleurs ont engagé un projet de restructuration des espaces publics centraux, ont confié au CAUE une étude préalable portant sur le devenir du lavoir. Différents scénarii ont été imaginés et celui qui fera consensus auprès des élus servira à déterminer l'enveloppe sommaire du projet en vue de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.



Projet de réhabilitation du lavoir de Mornas

Mission documentaire sur les réalisations architecturales et urbaines du XXe siècle de l'extra-muros d'Avignon

Une reconnaissance insuffisante de l'extra-muros d'Avignon

Si le patrimoine architectural et urbain de l'intra-muros d'Avignon est largement connu et reconnu pour son intérêt majeur, ce n'est pas toujours le cas de celui situé en périphérie : sur les 160 monuments historiques que compte la ville, seuls 12 édifices sont localisés extra-muros, dont seulement 3 ont été édifiés au siècle dernier. L'extra-muros d'Avignon, dont l'urbanisation s'est amorcée au XIXème siècle, est composé principalement de constructions du XXème siècle, dont une grande majorité n'ont pas un caractère remarquable. Néanmoins, certains ensembles d'habitation, quelques bâtiments d'activité et certains équipements édifiés durant le siècle dernier, notamment durant la période des Trente Glorieuses, méritent une attention particulière, en raison de leur intérêt historique, architectural, urbain et paysager.

L'architecture du XXe siècle, une priorité du ministère de la Culture et de la Communication

Dans ce contexte, le CAUE a été chargé par le ministère de la Culture et de la Communication (DRAC PACA) de coordonner une mission d'étude documentaire sur les ensembles architecturaux et urbains remarquables et significatifs du XXe siècle, avec le concours de la ville d'Avignon. L'objectif de cette mission est double :

- sensibiliser les propriétaires publics et privés et les différents acteurs de la réhabilitation (notamment dans le cadre du nouveau



Ecole Stuart-Mill

programme national de renouvellement urbain) à la qualité du bâti et de son espace environnant, afin de contribuer à la qualité des interventions à venir, qui porteront notamment sur la rénovation énergétique ;

- contribuer à la connaissance du patrimoine bâti et urbain de l'extra-muros pouvant conduire à la labellisation au titre du Patrimoine du XXe siècle des réalisations les plus remarquables, et plus largement diffuser cette connaissance auprès du public, notamment auprès de la population concernée.

Afin de mieux cerner les réalisations à étudier (ensembles de logements et équipements collectifs principalement), une pré-sélection d'une

centaine de réalisations à étudier a été opérée, en tenant compte de la qualité intrinsèque des réalisations suivant la recommandation européenne R (91) 13 relative à la protection du patrimoine architectural du XXe siècle, d'une part, et de la représentativité des différentes typologies caractéristiques de l'extra-muros, d'autre part.

46 réalisations sélectionnées par le comité de pilotage

Un comité de pilotage a été mis en place pour assurer l'échange d'information, le suivi, ainsi que la validation de la mission documentaire. Cette instance est constituée de représentants des collectivités territoriales (ville d'Avignon et communauté d'agglomération du Grand Avignon), d'administrations de l'Etat (DRAC, STAP et DDT / ANRU), d'organismes et services concernés, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'organismes HLM, d'associations de valorisation du patrimoine ou de quartier, ainsi que de diverses personnalités qualifiées.

Sur la base de 18 critères d'intérêt, le comité de pilotage a sélectionné, lors de sa première réunion, 46 réalisations dont 16 sont situées dans le périmètre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Programme d'actions 2016

Conseil départemental : impact paysager des lignes électriques de moyenne tension

Gordes : diagnostic sur la publicité extérieure et les devantures commerciales

Malucène : diagnostic et prescriptions sur les devantures commerciales

Avignon : découverte du patrimoine urbain et action culturelle autour de la ligne de bus 14

Conseil départemental : requalification du domaine départemental au sommet du mont Ventoux

Assistance sur les espaces naturels sensibles (ENS) des Plâtrières et du Paty (Caromb)

Gordes : prescription pour les installations commerces

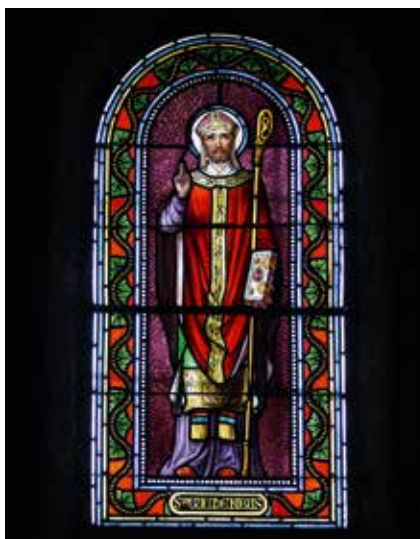
Le Thor : prescription pour les façades et les commerces

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION POUR L'ENVIRONNEMENT (FDIE) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Depuis de nombreuses décennies, le Département de Vaucluse soutient les initiatives en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel et des paysages sensibles, à travers le fonds départemental d'intervention pour l'environnement (FDIE). Cette aide financière, à laquelle s'ajoute la dotation de l'Etat au titre du patrimoine rural non protégé (PRNP), est destinée aux maîtres d'ouvrage publics ou privés qui sauvegardent ou valorisent des édifices ou des sites urbains ou naturels. En 2015, un budget total de 226 500 € (dont 34 000 € au titre du PRNP) a permis de subventionner 27 opérations représentant un coût global d'environ 1,9 M€, principalement injectés dans l'économie locale du bâtiment et des travaux publics, ainsi que dans le milieu associatif (chantiers bénévoles).

Beaumont-de-Pertuis : Restauration des vitraux de l'église Saint-Jean-Baptiste

Alors que l'église romane de Beaumont-de-Pertuis présente un bon état général, certains vitraux étaient particulièrement dégradés, faute d'entretien depuis de longues



La polychromie du vitrail retrouvée

années. Les vitraux des baies hautes, à motifs floraux ou figuratifs représentant respectivement Saint Jean l'Apôtre et Saint Sébastien, sont signés par Louis-Victor Gesta, peintre verrier du XIXe siècle ; leurs plombs étant altérés, ils ont subi quelques lacunes. Dans la chapelle méridionale, les vitraux en plein-cintre qui représentent respectivement le Sacré Cœur de Marie

ou le Sacré Cœur de Jésus présentaient aussi de nombreuses lacunes. L'ensemble a été restauré et dorénavant protégé par des raquettes grillagées. Ces travaux, d'un montant de 26 674,69 € HT, ont bénéficié d'une subvention de 5 300,00 € au titre du patrimoine rural non protégé (PRNP).

Brantes : Restauration des calades du village

Le village de Brantes, admirablement étagé sur un versant faisant face au Ventoux, voit progressivement ses anciennes calades restaurées. Depuis quelques années, la commune aménage les ruelles situées de part et d'autre de la rue principale qui relie la mairie à l'église, ainsi que les ruelles du versant méridional du site villageois, où nombre de constructions ont depuis longtemps quasiment disparu. En 2015, la calade située au nord-ouest du village a été refaite selon une technique de pose respectueuse des règles de l'art. Ces travaux, d'un montant de 8 880,00 € HT, ont été subventionnés par le FDIE à hauteur de 4 500,00 €.

Les Taillades : confortement du promontoire rocheux du vieux village

Le promontoire rocheux au sommet duquel se dresse l'église Sainte-Luce constitue l'élément patrimonial emblématique de la commune des Taillades. Cet ensemble correspond à la partie conservée en l'état d'une butte qui a été largement taillée pour extraire de la molasse calcaire depuis le Moyen Age jusqu'au siècle dernier. Durant l'hiver 2013 un bloc rocheux



La falaise surplombant le boulodrome

s'est détaché de la falaise, et a alerté la commune sur un risque auquel étaient exposés les usagers du boulodrome situé en contrebas. Un diagnostic général du site a permis de détecter des instabilités de masse et de surface, selon des niveaux de vulnérabilité variables, tant sur les parties privées que sur les parties communales. Sur les parties communales, le traitement a consisté en une purge fine et un confortement par petits ancrages scellés avec têtes encastrées. Une subvention FDIE de 14 000,00 € a été accordée pour des travaux estimés à 30 600,00 € HT.

Travaillan : réfection de la toiture de l'église

Le petit village de Travaillan se trouve au milieu de l'immense vignoble du Plan de Dieu. La mairie, le bureau de poste et l'église bordent l'espace central de la commune, à la croisée de routes. L'église, édifiée en 1856, a vu sa toiture réparée en 1892, et n'a fait l'objet d'aucune intervention depuis cette date, à l'exception de la partie arrière du toit

refaite en 2010. Des infiltrations d'eau ayant été constatées endommageant le plafond repeint en 2011, la commune a entrepris la réfection totale de la toiture pour un montant de 50 880,00 € HT. La subvention FDIE de 15 000,00 € a assuré une prise en charge dépassant largement le surcoût de 2 880,00 € HT qu'a représenté la pose des tuiles de couvert de récupération sur des tuiles de courant (canal), à la demande du CAUE, plutôt que sur des plaques de fibrociment initialement prévues.



L'église de Travaillan a retrouvé sa jeunesse

INFORMATION FORMATION COMMUNICATION

En 2015, le CAUE a diversifié ses actions de diffusion de la connaissance et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale auprès des différents publics. Les élus locaux et les professionnels ont été nombreux à participer aux visites, aux journées d'échanges sur les jardins partagés, les opérations d'aménagement urbain, sur l'urbanisme et l'eau, ainsi qu'aux Rencontres du Réseau « Rhône méridional ». De son côté, le grand public était au rendez-vous des Journées européennes du patrimoine, auxquelles le CAUE a participé.

Journées européennes du patrimoine aux Archives départementales

Tandis que le thème retenu par le ministère de la Culture et de la Communication était « Patrimoine du XXI^e siècle, une histoire d'avenir », les Archives départementales ont convié l'association AVT, le STAP et le CAUE à une conférence-débat sur « La fabrique

du patrimoine », en écho à l'exposition sur l'œuvre de l'architecte Max Bourgoïn, réalisée par l'association AVT, et dorénavant déposée aux Archives départementales. A travers la question de « La fabrique du patrimoine », il s'agissait de déterminer comment un bâtiment, un objet, aussi bien qu'un document d'archives, devient témoin de son époque, trace à préserver et à transmettre aux générations futures. Dans ce cadre, le CAUE a présenté sa mission documentaire sur les réalisations du XX^e siècle de l'extra-muros d'Avignon, avec un focus sur le stade de Saint-Chamand et son centre nautique, qui a obtenu le label « Patrimoine du XX^e siècle » en 2015.

Formation qualifiante

Une formation au montage financier d'opérations de construction de logements, d'équipements et d'aménagement urbain a été organisée au siège de la communauté d'agglomération du Grand Avignon. L'objectif était de comprendre comment élaborer un

plan de financement en vue d'aménager ou de construire ; il s'agissait aussi de connaître les outils d'aide à la décision et de montage d'opération, et d'analyser des études de cas à partir de retours d'expérience des intervenants impliqués dans les réalisations présentées.

Rencontres du Réseau « Rhône méridional »

Dans le cadre de l'action conjointe du conseil départemental et du CAUE en faveur de la sensibilisation au paysage, le CAUE est intervenu lors des rencontres du 19 mai à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse. L'intervention du CAUE portait sur les atouts à valoriser dans le domaine du patrimoine culturel rhodanien : le fleuve a été présenté comme une frontière jalonnée d'ouvrages défensifs, comme un lieu d'échanges entre territoires, comme un axe de communication majeur, mais aussi comme un élément naturel domestiqué dans un territoire industrialisé encore inondable, qui reste pour beaucoup à découvrir.

Les Jeudis du CAUE

Pour leur quatrième année, les Jeudis du CAUE ont rassemblé les participants sur le thème des jardins partagés, où des présentations d'experts ont permis d'aborder les initiatives de jardins collectifs, familiaux ou pédagogiques. Ces interventions ont été suivies de visites guidées et commentées des jardins de Montfavet, de la Darmane en bord de Durance à Avignon, ou de ceux de l'Abbaye à Villeneuve-lez-Avignon.

Visite technique

Une visite de réalisations contemporaines a été organisée sur le thème de l'habitat individuel groupé pour une densification maîtrisée, en compagnie des architectes maîtres d'œuvre de ces ensembles. Deux réalisations récentes de 26 logements sociaux locatifs et 26 logements en accession à la propriété, conçues par Joseph Escriba pour Mistral Habitat, ont été visitées

quartier Campveires à Morières-les-Avignon. La visite s'est poursuivie à Avignon quartier Croix-des-Oiseaux pour (re)découvrir 23 maisons de ville conçues en 2000 par Jean-Louis Grosjean pour l'OPH du Grand Avignon, ainsi que les 22 logements groupés du Clos de Leuze conçues par Jean-Paul Cassulo en 1997 pour Vaucluse Logement (actuel Grand Delta Habitat). La visite s'est achevée quartier Monclar à la résidence Rameau, conçue par Jean-Paul Cassulo pour le groupe Eiffage, et livrée en début d'année 2015.



Résidence Rameau à Avignon (Jean-Paul Cassulo, architecte)

Programme d'actions 2016

Prix départemental de l'architecture et du paysage « Trophée 2016 »

Visites d'ensembles de logements sociaux remarquables

Journée DREAL/Région/CAUE : trames vertes et bleues

Formation CDICH « quartiers anciens »

Ateliers CD/CAUE des paysages vauclusiens

Journée d'information CD/CAUE : urbanisme et eau

Accompagnement des OGS de Vaucluse

Conseil départemental : visite de jardins familiaux

Journée sur l'actualité législative et réglementaire

Avignon : découverte du patrimoine urbain et action culturelle autour de la ligne de bus 14

Journée CD/CAUE : politique cyclable

Rencontre sur la rénovation énergétique de l'habitat collectif

Conseil départemental : plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat

Pour exercer pleinement son rôle de valorisation des politiques publiques qualitatives, le CAUE participe à la réflexion et l'action de divers partenaires, apportant ainsi son éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique.

Dispositif d'assistance aux collectivités territoriales (DACT) du Conseil départemental

Le Département propose aux petites communes des missions d'assistance équivalentes à l'ancienne assistance technique pour la solidarité et l'aménagement du territoire (Atesat) en s'appuyant sur ses organismes associés que sont Habitat et Développement, la SPL Territoires 84 et le CAUE. En 2015 les communes de Saint-Martin-de-la-Brasque et Saint-Marcellin-Vaison ont contacté le CAUE dans ce cadre.

Convention avec le Conseil départemental

2015 a été la deuxième année d'exercice de cette importante convention passée avec le Département. Celle-ci vient compléter et renforcer le traditionnel partenariat entre la

collectivité territoriale et son organisme associé. Le CAUE intervient ainsi à la demande, sur la base d'un droit de tirage ouvert par dossier.

En 2015 cette collaboration a notamment porté sur quatre points : le financement de la journée consacrée à la prise en compte du risque de ruissellement dans les documents d'urbanisme qui a réuni une centaine de personnes, un soutien à la participation à une journée de réflexion sur les atouts patrimoniaux et paysagers du Rhône méridional, l'appui aux communes de Visan et de Maubec pour leur projet de jardin familial, l'étude pour l'ouverture au public du site des plâtrières sur les communes de l'Isle-sur-la-Sorgue, Pernes-les-Fontaines et la Roque-sur-Pernes.

Commission régionale des associations de chantier

La commission régionale des associations de chantier (CORAC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été créée en 1989 à l'initiative de la direction régionale de la Jeunesse et des sports et des principales associations de chantiers bénévoles. Depuis son origine, le CAUE participe à cette commission, dont la vocation

est de mettre en cohérence les programmes de chantiers bénévoles à vocation sociale ou en faveur du patrimoine et de l'environnement, en réunissant les services de l'Etat et les différentes collectivités territoriales qui contribuent au financement de ces opérations. Le CAUE a participé à la journée de lancement de la campagne de chantiers 2015, qui s'est tenue sur le site de l'ancienne poudrière de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), sur lequel intervient depuis plusieurs années l'association pour la participation et l'action régionale (APARE).

Participation à diverses instances régionales

Le CAUE est membre du comité régional « Biodiversité », instance consultative qui a vu son rôle s'affirmer depuis la loi Grenelle 2, et qui travaille surtout sur l'application de la trame verte et bleue en PACA. Le CAUE participe également aux travaux de la commission régionale pilotée par la DREAL PACA, en charge de la labellisation des écoquartiers. A l'initiative d'Environnement BDM, le CAUE participe à un groupe de travail visant à définir le contenu potentiel d'une OAP « aménagement urbain » qui puisse être adapté à tous les contextes urbains.

PARTENARIAT

Concours départemental « Villes et villages fleuris », placé sous le signe d'une gestion des jardins et espaces publics sans pesticides

Comme chaque année en début d'été, le CAUE a participé aux trois journées de visite des villes et villages vauclusiens candidats au label « Villes et villages fleuris ». Cette animation de promotion de la qualité du cadre de vie est portée par l'agence de développement touristique du Département. Il s'agit du jury du concours départemental, qui sélectionne les candidats amenés à participer au concours régional (c'est le jury régional qui délivre les fameuses « fleurs »).

Les visites des communes participantes sont l'occasion d'échanges avec les élus et techniciens des communes aussi bien sur les thèmes « espaces verts » (choix des végétaux pour les plantations, taille douce des arbres, bonnes pratiques pour économiser l'eau d'arrosage, gestion respectueuse de l'environnement...) que ceux, liés à la qualité



Les jardins partagés, un critère de qualité

plus générale de l'aménagement urbain et au patrimoine architectural (projets de requalification d'espaces publics, choix des revêtements de sol, gestion du stationnement, mise en discrétion des réseaux aériens, opérations de ravalement de façades, dispositif pour la collecte des ordures ménagères, entrées de ville...).

Les discussions ont cette année plus que les autres porté sur la qualité de l'environnement, plus précisément sur l'arrêt de l'utilisation des pesticides en ville.

Les traitements aux pesticides utilisés sur les espaces publics et dans les espaces verts (pour beaucoup des herbicides), posent, on le sait depuis longtemps, un grave problème de santé publique. En terme d'environnement, ces épandages sont notamment responsables d'une très large part de la pollution aux neurotoxiques des nappes phréatiques autour des espaces urbanisés. Une loi interdisant l'arrêt total de l'utilisation de substances pesticides en ville va rentrer en vigueur à la fin de l'année 2016. Il faut donc que les services techniques se mettent en ordre de marche vers cette nouvelle gestion plus respectueuse de l'environnement, à l'instar de nombreuses communes vauclusiennes déjà engagées. Il reste toutefois encore beaucoup de chemin à parcourir pour que toutes les collectivités soient au rendez-vous de cette échéance.

Programme d'actions 2016

Conseil départemental : expertise paysagère des projets routiers

CONSEIL ARCHITECTURAL

Le conseil architectural auprès des maîtres d'ouvrage et des collectivités territoriales, institué par l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, constitue le cœur de métier des CAUE. Depuis sa création en 1979, le CAUE de Vaucluse assure pleinement cette mission de service public aux côtés du parc naturel régional du Luberon (PNRL), délégataire, conformément à la loi sur l'architecture.

Une action quotidienne contre la France « moche »

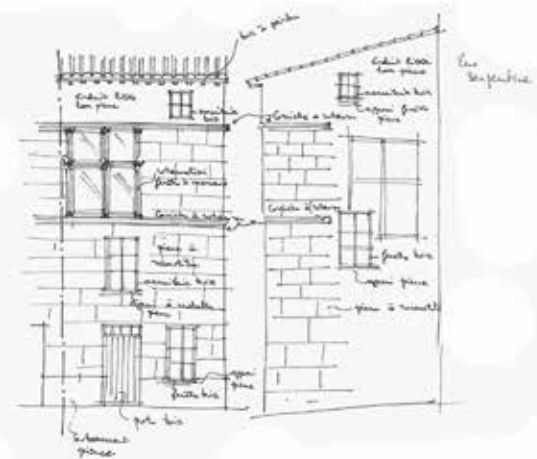
Le département de Vaucluse doit une grande part de son attractivité résidentielle, économique et touristique à la qualité de son architecture et de ses paysages. Le conseil architectural établi depuis près de quarante ans y a certainement contribué : fait unique en France, toutes les communes du département ont recours à ce service, tandis que l'ensemble des dossiers d'autorisation d'urbanisme (déclarations préalables, permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir...) font l'objet d'un avis consultatif de l'architecte conseiller. Les communes adhérentes au CAUE bénéficient de permanences régulières ou sur rendez-

vous en mairie, qui permettent de conseiller les pétitionnaires en amont du dépôt de leur demande, ou à défaut, durant l'instruction de leur dossier. Ainsi, les 8 architectes conseillers du CAUE ont étudié 9 000 dossiers et rencontré 3 500 personnes en 2015.

Le conseil au ravalement de façades, un appui au renouveau des centres anciens

Comme on le constate tout particulièrement dans les régions méditerranéennes, les centres des villes et villages vauclusiens ont souffert depuis de nombreuses décennies

d'une certaine désaffection, qui s'est traduite par une dégradation et une vacance d'une grande part du bâti. Pour y remédier, les communes ont conduit des programmes d'amélioration de l'habitat subventionnés par l'ANAH, tandis que des aides au ravalement des façades ont permis d'améliorer sensiblement le cadre de vie. Le conseil architectural vise à concilier rénovation ou réparation des ouvrages dégradés, tout en assurant une bonne intégration du bâti à l'environnement urbain par le choix des teintes d'enduits et de menuiseries, et en respectant le caractère architectural propre à chaque immeuble. En 2015, le CAUE est intervenu en appui de quelque 36 campagnes de ravalement initiées par les communes.



Une activité de conseil en réseau

Suite au désengagement de l'État concernant sa mission d'application du droit des sols (ADS), ce service est dorénavant assuré par les intercommunalités dans la plupart des cas : le CAUE a tenu à

maintenir et développer sa mission de conseil architectural dans les communes, et à proposer aux nouveaux services instructeurs de s'appuyer sur l'expertise des architectes conseillers.

Par ailleurs, une enquête conduite auprès des architectes conseillers du CAUE et

du PNRL a démontré le souci de chacun d'améliorer l'information entre CAUE, PNRL et service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP). En accord avec ce service, les avis respectifs des architectes conseillers et de l'ABF seront réciproquement transmis le plus tôt possible.

**Pour toute information, les sites :
www.caue84.fr
www.parcduluberon.fr
 vous donneront les références souhaitées.**



CONSEIL ARCHITECTURAL DU CAUE

- Hamza KERAR, secteur 1
- Claude COMMUNE, secteur 2
- Farid AMEZIANE, secteur 3
- Damien MERCIER, secteur 4
- Didier RESPAUD-BOUNY, secteur 5
- Marie-Anne SAINT-PAUL, secteur 6
- René GUERIN, secteur 7
- Jean-Charles GROS, secteur 8

**ASSISTANCE ARCHITECTURALE DÉLÉGUÉE AU
 PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON**

- Patrick COHEN, coordinateur du PNRL
- Anne BOUISSET, secteur 9
- Jean-José CARRILLO, secteur 10
- Dominique HERBERT, secteur 11
- Christelle JUSKIWIESKI, secteur 12
- Virginie PINEAUD, secteur 13
- Pierre BONNEVIALE, secteur 14

BUREAU

Président : Pierre Gonzalvez
Vice-présidente : Corinne Testud-Robert
Vice-présidente : Noëlle Trinquier
Trésorier : Alain Moretti

ADMINISTRATION

Codirecteur : Jean-Charles Gros
Codirecteur : René Guérin
Gestion et comptabilité : Anne Charpentier
Secrétaires : Sylviane Chaillon et Claudine Noël
Agent de maintenance : Josiane Servais

CHARGÉS D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Jean-Charles Gros, urbanisme et développement local
René Guérin, patrimoine, urbanisme et programmes européens
Marc Jadot, environnement et SIG
Thomas Kleitz, environnement et paysage
Nathalie Rolland, environnement et paysage
Didier Respaud-Bouny, urbanisme, environnement et paysage
Frank Souciet, environnement et eau
Elsa Delunel, assistante

ARCHITECTES CONSEILLERS

Farid Ameziane
Claude Commune
Jean-Charles Gros
René Guérin
Hamza Kerar
Damien Mercier
Didier Respaud-Bouny
Marie-Anne Saint-Paul

EDITEUR

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse

2, avenue de Fontcouverte 84000 Avignon

Tél. 04 90 13 49 50 Fax. 04 90 88 20 81

Mail : secretariat@caue84.fr

Site : www.caue84.fr

Directeur de la publication

Pierre Gonzalvez

ISSN 1169 - 4645



Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse
2, avenue de Fontcouverte 84000 Avignon - Tél. 04 90 13 49 50 Fax. 04 90 88 20 81
secretariat@caue84.fr - www.caue84.fr